



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élus locaux

Question écrite n° 125957

Texte de la question

M. Bernard Carayon interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le fait de savoir si les contributions patronales d'une collectivité territoriale versées au profit d'un élu local adhérent aux régimes de retraite par rente « Fonpel » et « Carel », sont assujetties au forfait social, ainsi que les références réglementaires sur lesquelles il s'appuie pour inclure ou exclure ces contributions de l'assiette du forfait social.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125957

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2012, page 207

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)